

**LES SOURCES DE
L'HISTOIRE MEDIEVALE
DE NICE ET DU
PAYS
NIÇOIS :PROBLEMES ET
PERSPECTIVES**

par Alain VENTURINI

L'histoire médiévale du futur comté de Nice ou, un peu plus largement, de la viguerie de Nice telle qu'elle est constituée au temps de Charles Ier d'Anjou (viguerie de Nice proprement dite, baillie de Peille, Val de Lantosque, comté de Vintimille "angevin", baillie de Villeneuve-Vence) et de la baillie de Théniers a assez peu tenté chercheurs "scientifiques" ou érudits locaux. Si nous écartons *In Storia delle Alpi-Marittime* de l'abbé GIOFFEEDO, que nous considérerons ici comme une source, les ouvrages et études majeurs sont encore ceux du comte Eugène CAIS DE PIERUS (en particulier ses études *Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes* et *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie*). Sinon, nous n'avons guère jusqu'à la seconde guerre mondiale à notre disposition que les articles parus dans les *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, *Nice Historique* ou les *Annales du comté de Nice* et diverses monographies villageoises. Dans les deux cas, le meilleur côtoie le pire : on y sacrifie souvent aux "manies" du temps de leur rédaction: Sarrasins omniprésents (voir par exemple le *Mémorial de Contes*, d'Humbert RICOLFI, de 1942), anticléricalisme anachronique (qui colore les articles d'Henri SAPPIA, au début du siècle), etc. ¹. La situation s'améliore après 1945: outre la thèse de M. Ch.A. FIGHIERA consacrée à l'abbaye de Saint-Pons (qui traite donc largement du Moyen-âge), nous pouvons désormais citer quelques bons travaux universitaires, comme le D.E.S. (1957) de M. Gérard LEYSSIEUX, *La ville de Nice aux XIVe et XVe siècles*, ou le mémoire de maîtrise de M. Jean-Philippe FIGHIERA, *Trois fiefs de Provence orientale du XIIe au XVe siècle: Aspremont, Chateauneuf et Eze* (1971).

Cet état de choses provient, d'une part, de ce que Nice a, pendant longtemps, été privée d'un établissement d'enseignement supérieur susceptible de "lancer" des recherches et de dispenser la formation scientifique nécessaire. Mais la pauvreté relative et la dispersion des sources disponibles ont dû également rebuter les chercheurs. Considérons, en effet, les fonds qui subsistent entre les XIe et XIVe siècles (le cas du XVe siècle est quelque peu différent grâce, entre autres, aux documents transférés de Turin). Alors que Nice a été l'une des toutes premières villes du comté de Provence par sa population (elle comptait 13500 habitants en 1340: voir notre mémoire de D.E.A. déposé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes et aux Archives municipales de Nice) et qu'elle a compté de nombreux établissements religieux (abbaye de Saint-Pons, abbaye des moniales cisterciennes de Saint-Etienne de Olive, couvents de Dominicains, Franciscains; Augustins et Carmes, hôpitaux Saint-Eloi, Saint-Antoine (où l'on soignait le mal Saint-Antoine). du Collet, du Portail des Fustegues, de Rocaplana (sans doute l'hôpital du Chapitre), nous ne disposons plus aujourd'hui, en dehors des archives de l'ancienne cathédrale Notre-Dame de Piatea (cartulaire, obituaire ², fonds du chapitre cathédral) que du fonds de Saint-Dominique (il reste un acte médiéval dans le fonds de Saint-Augustin). Le reste a disparu, soit lors de l'invasion française de 1792, soit postérieurement (voir le cas de l'Obituaire; de même le testament de Delphine Peleta qui se trouve aujourd'hui dans les chartes du Val de l'Estéron à la Bibliothèque nationale (n.a.1.2223) a été soustrait au fonds du chapitre cathédral). Nous connaissons quelques bribes du fonds des Franciscains, des Carmes ou des Augustins par les citations de Gioffredo ou des manuscrits de Bonifacy. Même en ajoutant le chartier de Saint-Pons, conserve grâce à des copies modernes, le bilan est assez décevant : Saint-Pons n'est pas Farfa, n'est même pas Saint-Victor... . Mais l'absence la plus surprenante est celle des fonds notariaux (voir BAUTIER (R.H.) et SCHNAY (J.)

Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-âge. Provence...),

¹ Soit dit en passant, nos érudits locaux, nos sociétés savantes mériteraient une étude historiographique, par exemple sous le point de vue du médiéviste: quelque chose comme "les érudits niçois et leur vision du Moyen-Âge"

² Disparu depuis son édition par Cais de Pierlas.

Citons quelques conséquences de ces lacunes: le problème du peuplement (ou du repeuplement?) de notre région après l'expulsion des Sarrasins du Fraxinet, plus particulièrement la constitution d'un habitat *per castra* qui ne peut se concevoir sans un recours prépondérant à l'archéologie ; toute étude quantitative même grossière, du commerce de Nice est irréalisable: nous ne pouvons en connaître que certains aspects, grâce aux documents marseillais ou génois essentiellement (toutefois nous disposons, pour l'extrême fin du XIV^e siècle, de 75 lettres commerciales de l'Archivio Latini).

Cependant il restait encore à glaner dans les archives de la Cour des Comptes de Provence, aujourd'hui conservées dans la série B des Archives départementales des Bouches-du-Rhône: les enquêtes générales de Charles II et Léopold de Fulginet peuvent apporter de précieux renseignements sur l'économie (avant tout l'agriculture) et la société. Nous avons utilisé pour notre thèse d'Ecole des Chartes, soutenue en mars 1980, les cahiers relatifs à la viguerie de Nice stricto sensu et nous en avons donné une édition. Mais les cahiers relatifs aux baillies de Vence, Théniers, comté de Vintimille et Val de Lantosque sont encore inédits. Ajoutons que l'on trouve encore, dans cette série B. de nombreuses enquêtes particulières, notamment pour la baillie de Théniers (utilisées pour des études démographiques par Edouard BARATIER et Ilona Jonasz dans un article paru en 1968 dans la revue hongroise Szazadoc, n°3-4).

Outre ces possibilités qu'offrent encore les archives provençales, nous devons encore signaler les espoirs que nous fondons sur le dépouillement méthodique des archives restées à Turin: tout d'abord la série des *Consegnamenti feudali*, où sont souvent transcrits, à l'appui des droits du vassal investi, les actes du XIII^e ou du XIV^e siècle qui étaient ses prétentions, mais aussi, et *DOW* les merdes raisons, les *Titoli per feudi e ragioni d'acque*. En outre, il faudrait voir dans les notes d'érudits qui pourraient subsister (par exemple auprès de la Biblioteca di Storia Subalpina, voire aux Archives de Turin où se trouvent les papiers du comte Cais de Pierlas) ce qui nous est conservé du contenu des manuscrits brûlés en 1904 dans l'incendie de la Bibliothèque de Turin. Nous avons aussi l'intention de recenser les archives privées qui pourraient subsister.

Bref, nous pensons qu'il y a encore quelque espoir d'amélioration, voire de remise en question de nos raisonnements et conclusions d'aujourd'hui.